

Rentrée 2019, l'école fait le plein !



Cette rentrée 2019 a eu lieu sous de très bons auspices : 21 élèves forment l'effectif cette année prouvant la bonne santé de notre école. Ils ont de 3 à 10 ans et sont réunis autour de leur nouvelle maîtresse, Clémence Ragu, qui a pris avec beaucoup de détermination et de dynamisme la suite de Nelly Combettes, mutée à Antraigues après 9 années de très bons et loyaux services auprès de nos écoliers.

Secondant Clémence, les enfants pourront compter, comme les années précédentes, sur la présence attentive et chaleureuse de Stéphanie, l'ATSEM de notre école.

Les enfants ne sont pas tous habitants de la commune de St Julien du Gua. Ils viennent d'Ajoux, de Blaizac, de Gourdon, d'Issamoulenc, d'Abeillouse, bientôt des Peyses, et de la Bâtie. Ils sont la démonstration d'un renouveau démographique qui s'amorce dans notre communauté et dont il faut se réjouir. Il appartient à la région et à toutes les communes concernées d'accompagner ces nouveaux venus afin de faciliter leur installation sur notre territoire.

Pour ces enfants, cela passe par l'organisation des transports scolaires. Pour les deux enfants de la

commune d'Issamoulenc, commune ne faisant pas partie de la CAPCA, la prise en charge financière reste problématique et le transport des enfants n'est pas réglé à ce jour. Les enfants prennent le bus pour l'instant à la Barraque.

Nous espérons avoir le plus rapidement possible de bonnes nouvelles à donner aux foyers concernés.

Souhaitons à tous ces enfants, sources vives de notre commune, et à leurs enseignantes une excellente année scolaire.

Odile Marsal

Colis ou repas festif ? Dilemme !

Deux mois et nous serons à nouveau dans les préparatifs de Noël ! Pour nos aînés, c'est la dure question du choix qui devra être résolue dès novembre : colis ou repas festif pris ensemble au restaurant « Le Goût des Autres » ?

Car comme l'an dernier, la municipalité propose à tous les septuagénaires de la commune de fêter le passage d'une année à l'autre en leur laissant le choix entre un repas ou un colis de même valeur.

Tous recevront, courant octobre, un petit formulaire dont ils devront renvoyer le talon s'ils choisissent l'option « repas festif ». Si pas de talon renvoyé, le colis « surprise » leur sera remis dans la dernière quinzaine de décembre.

Le repas aura lieu au « Goût des Autres » le dimanche 12 janvier à 12 h

Le colis sera individuel. En couple ou en solo, chacun aura son colis bien à lui !

Nous espérons que chacun trouvera du plaisir dans la formule qu'il a choisi. C'est le but, bien modeste, que nous espérons atteindre.

Odile Marsal

RAPPEL : Accompagnement administratif de proximité

La maison de services au public – MSAP- itinérante dans 14 communes :

La maison de services au public itinérante, c'est un guichet polyvalent chargé de vous accueillir, de vous orienter et de vous accompagner dans vos démarches administratives, par exemple : santé, retraite, cartes grises, Trésor Public, etc.

14 des communes les plus éloignées des maisons de services au public sont volontaires pour accueillir la maison de services au public itinérante : Ajoux, Beauvène, Chalencou, Chomérac, Creysseilles, Gilhac et Bruzac, Gluiras, Gourdon, Marcols les Eaux, Rochessauve, **Saint Julien du Gua**, Saint Étienne de Serre, Saint Fortunat sur Eyrieux et Saint Priest. Toute personne peut s'y rendre, sans conditions de revenu, quelle que soit sa commune de résidence. Ce service est rendu gratuitement.

Pour St Julien du Gua, la permanence se tiendra les mercredis après-midi. Au préalable, il faut prendre RV auprès du secrétariat de la mairie, l'intervenante de la MSAP ne se déplaçant que sur demande.

Marie Dominique PREVOT

Repas à domicile

Le portage de repas à domicile assuré par la CAPCA est un service qui est mis à disposition pour les personnes résidant sur la commune et dont l'état de santé nécessite cette aide. Ce service est déjà utilisé dans notre commune.

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter la mairie ou directement la CAPCA (Service Repas à domicile : 04.75.64.67.66 ou 04.75.64.20.81) pour vous renseigner plus précisément sur les modalités d'accès à ce service ou pour constituer un dossier de demande.

Heures bibliothèque

Lundi de 14h à 15h45 de 17h30 à 18h30
Vendredi de 16h15 à 18h30

Inscription sur les listes électorales

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- Avoir la nationalité française
- Jouir de ses droits civils et politiques

Rappel :

- Le Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a bien accompli les formalités de recensement à l'âge de 16 ans. Si le jeune atteint 18 ans entre les 2 tours d'une élection, il ne peut voter qu'au 2^d tour.
- La personne devenue française après 2018 est inscrite automatiquement sur les listes électorales,
- Le citoyen européen résidant en France peut s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de sa mairie pour pouvoir voter aux élections municipales et européennes.
- La personne placée sous tutelle avant le 23 mars 2019 et privée de son droit de vote doit demander à s'inscrire sur les listes électorales.

Procédure :

L'Insee inscrit d'office les jeunes qui atteignent 18 ans sur le fondement des informations recueillies lors du recensement citoyen effectué par le jeune en vue de l'organisation de la journée défense et citoyenneté (JDC).

Le jeune majeur est inscrit d'office sur la liste électorale de la commune où il s'est fait recenser.

Pour vérifier votre inscription, vous pouvez utiliser le téléservice sur Service-Public.fr Accueil particuliers > Services en ligne et formulaires > Interroger sa situation électorale

Pour voter lors d'une élection se déroulant en 2020, il faut s'inscrire au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin.

S'agissant des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la demande d'inscription doit être faite au plus tard le vendredi 7 février 2020.

L'adresse prise en compte pour votre inscription d'office est celle que vous avez indiquée lors du recensement.

Si vous avez déménagé depuis le recensement et que vous souhaitez voter dans votre nouvelle commune, il faut vous inscrire auprès de votre nouvelle mairie.

Déclaration annuelle de ruches

Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants au 01 49 55 82 22 ou par mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre)

Prestation « broyeuse »

La valorisation des déchets verts comme compost pour son jardin -potager, floral ou verger- est facile, rentable et constitue une démarche respectueuse de l'environnement. Mais il faut, pour cela, disposer d'une broyeuse.

La mise à disposition par la CAPCA de cet outil ayant vraiment des difficultés à fonctionner efficacement, la mairie va faire l'acquisition d'un broyeur pour ses besoins propres mais propose aussi de la mettre à disposition des habitants de la commune sous forme de prestation de service.

Deux fois par an (une fois au printemps, une fois à l'automne), la mairie proposera une journée (ou plus si besoin) durant laquelle l'agent communal passera chez les particuliers qui se seront inscrits préalablement auprès du secrétariat pour broyer les déchets végétaux. Le coût de l'intervention sera étudié lors d'un prochain conseil municipal.

Marie Dominique PREVOT

Le tri sélectif ! Ça nous concerne tous !

Il suffit de soulever un couvercle de container « tout venant » (on entend par là « tout déchet ne comportant pas de filière de retraitement »), pour constater que la question du tri n'est pour le moins pas acquise par certains : cartons, plastiques, verre ... pas de tri même dans les cas où les containers prévus à cet effet sont juste à côté ! Quant aux petits et moyens encombrants recyclables (piles, pots de peinture, huiles, petits appareils électro-ménagers etc...), ils sont jetés avec grande désinvolture dans le container tout venant et seront donc incinérés.

Ces gestes de tri, demandant seulement d'avoir un minimum d'organisation, permettent de réduire les émissions de CO2, de protéger les ressources naturelles et d'économiser de l'énergie en donnant une seconde vie aux produits. Les déchets toxiques incinérés (dans les containers tout venant) sont autant de matières nocives qui polluent l'environnement et notre santé sur le long terme.

Sur une planète qui nous envoie tous les signes de son essoufflement, la question du tri de nos déchets n'est pas un détail qu'il suffit d'évacuer d'un revers de main.... **C'est un acte civique auquel nous sommes tous tenus d'adhérer.**

Vous trouverez insérée dans la « Guazette » une affichette « tri sélectif ».

Pour ne pas la perdre, nous vous conseillons de l'afficher près de vos récipients de tri afin de vous y référer en cas de doute.

Odile Marsal

Evènements théâtral à Saint Julien du Gua

Le théâtre de Privas n'oublie pas la petite commune de St Julien du Gua dans ses programmations et nous en sommes très heureux. Ainsi la saison 2019-2020 verra la réalisation sur notre territoire de trois manifestations de très grande qualité.

Celles-ci se dérouleront les :

- Vendredi 18 octobre par la visite du camion à histoires qui stationnera place Gaston Giraud pour présenter son spectacle : **GAÏA, l'épopée d'un enfant migrant.**

Trois représentations auront lieu ce jour-là dont deux en direction des enfants des écoles de St Joseph des Bancs et St Julien du Gua le matin.

La troisième représentation de ce spectacle aura lieu pour tous à 14h30. Prix des places : 10€/5€. Nous vous espérons nombreux pour ce moment unique.

- Week end du 23 et 24 novembre au temple de la Pervenche : **Atelier « Babel polyphonie urbaine »**

Intervenants : Gil Aniorte Paz (composition, chants polyphoniques et direction artistique), Matthieu Jacinto dit Joos pour la découverte et connaissance du beatbox, Willy Le Corre pour les techniques de chant rythmique.

Ces artistes feront découvrir aux stagiaires (ouverts à tous, débutants, amateurs) différentes techniques vocales utilisées dans la formation Radio Babel Marseille. Tous seront conviés à la rencontre entre les musiques du monde et les musiques plus urbaines. L'objectif n'est pas de former des chanteurs, mais avant tout de partager, d'offrir aux participants la possibilité et l'envie d'aller plus loin dans la découverte de nouveaux horizons poétiques et musicaux, et de leur transmettre l'énergie qui est la leur.

Ce stage est gratuit sur inscription. Pour participer à cet atelier, inscrivez-vous auprès de Lucie Schaeffner, en charge des Nouvelles Envolées du Théâtre de Privas

Au 06 77 08 41 57 ou par mail : lucie.schaeffner@theatredeprivas.com

N'attendez pas car le stage organisé par le groupe Radio Babel Marseille est très demandé.

- Mardi 14 avril 2020 : **La fille de l'air** au temple de la Pervenche. Evelyne Gallet

Concert chanson française proposé par le train théâtre dans le cadre des nouvelles envolées.

Bien sûr, ces manifestations feront l'objet de communications plus précises en temps voulu mais dès à présent, ayez en tête ou notez sur vos agendas ces moments où il se passe vraiment quelque chose près de chez vous.

Odile Marsal

Agenda Octobre 2019 à Janvier 2020

Samedi 12 Octobre : Soirée moules-frites à Issamoulenc

Vendredi 18 Octobre à 14h30 : Camion théâtre parking salle G.Giraud

Samedi 9 Novembre : soirée jeux au restaurant « Le Goût des autres » sur inscription préalable. Possibilité de repas au restaurant à 19h sur réservation.

Vendredi 15 Novembre à 20h : Veillée chez l'habitant (lieu défini ultérieurement)

Samedi 16 Novembre : soirée choucroute à Issamoulenc

Samedi 23 et Dimanche 24 Novembre : stage « Radio Babel Marseille » au Temple

Vendredi 6 Décembre : Concours de Belote UNRPA

Vendredi 13 Décembre : soirée partage de lectures au restaurant « Le Goût des autres ». Possibilité de repas au restaurant à 19h sur réservation.

Samedi 14 Décembre à 14h30 : AG des Genêts Fleuris à Issamoulenc

Vendredi 20 décembre : Fête de Noël à L'école

Dimanche 12 Janvier à 12h : Repas des aînés au restaurant « le Goût des Autres »

Samedi 18 Janvier : Nuit de la lecture (restaurant puis bibliothèque)

Vendredi 24 Janvier : Veillée chez l'habitant

Samedi 25 Janvier : Vœux du maire

Dimanche 26 Janvier: Loto des Gazinoux

Mairie et Agence postale ouverture au public :

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de 10h30-12h30 et de 13h30-15h30 – Fermeture Vendredi /Samedi /Dimanche

Horaires de La bibliothèque :

Lundi de 14h à 15h45 de 17h30 à 18h30

Vendredi de 16h15 à 18h30

« La Guazette »

Journal de la commune de Saint Julien du Gua

Numéro 19 / Octobre 2019

Mairie, 07190 Saint Julien du Gua (France)

Tél. : 04 75 66 85 16 - Fax : 04 75 66 85 29

Courriel : mairie.st-juliendugua@orange.fr

Directeur de la publication : Denise NURY

Commission de rédaction : M-D PREVOT, O. MARSAL

Imprimé par Imprimerie Cévenole (Coux)

Ne peut être vendu - Ne pas jeter sur la voie publique

Le Fleuve

Il est, quelque part sur le territoire de notre commune, un fleuve secret souventes fois ignoré du quidam autochtone.

Ce fleuve, intranquille voire impétueux, est peu docile au ras des berges rigoureuses du trait. Insoumis, il coule à courant vif sous les frondaisons ténébreuses de l'Histoire. Ce fleuve, au cours long et puissant, se nomme Sylvie DUBAL, peintre et écrivaine.

N'y allons pas par quatre ruisseaux : l'œuvre de Sylvie DUBAL est un miracle de temps et d'éternité. Pour paraphraser Thomas Wolfe « Le grand fleuve flamboie devant NOS yeux sous la lumière à son déclin ».

Un matin d'été finissant, au creux d'un hameau habillé de quiétude, Sylvie nous ouvrit ce vaste coffret de silence où dorment ses œuvres d'un sommeil tumultueux.

En apnée, l'œil scrute, s'interroge et enfin connaît le vertige espéré.

Sylvie DUBAL nous interpelle, souffle ténu, transparente caresse d'un glacis sur la lumière crue, totalitaire, des turpitudes humaines.

Des années cinquante aux années quatre-vingt-dix, l'artiste sans concessions n'eut de cesse de peindre, sur d'amples formats, le mutisme assourdissant de celles et ceux que les chaînes et les horreurs du destin ont consumés. Un combat de solitude à l'ombre de subtils mais fiers camaïeux.

Son arme ? Un somptueux métier pictural et graphique digne des « Anciens » du Quattrocento. Merci, Sylvie, d'être ce fanal, rare, qui perdure parmi les tunnels borgnes des m'as-tu-vu du rien-à-voir !

Vouloir appréhender, en quelques lignes, l'œuvre de Sylvie DUBAL, sa densité, serait impossible sinon indécent. S'impose donc l'urgence de découvrir ce travail exigeant, dépourvu de toute compromission et injustement oublié (?) des « Faiseurs de Cote ». « Il est des vocations pour l'abîme, d'autres pour l'évènement : je suis à côté de tout » écrivit Sylvie dans un texte mémorable que naguère chanta Colette Magny.

Quel jour, quelle nuit, Sylvie DUBAL posa-t-elle ses pinces, remisa-t-elle le flacon de térébenthine ?

Aujourd'hui, le fleuve continue de dérouler ses méandres féconds. L'écriture prolonge l'œuvre picturale.

Un livre, « Le script et autres nouvelles », paru aux Editions de l'Harmattan, des textes en devenir... L'estuaire est encore loin, chère Sylvie DUBAL ; alors, nous vous disons « A bientôt ».

Daniel Loubersac, Le 22/9/2019

Sylvie Dubal exposera une partie de ses œuvres au temple de la Pervenche au cours de l'été prochain : du 24 au 31 juillet.

RUBRIQUE ALTERNATIVE ENVIRONNEMENTALE

RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE et BOIS ENERGIE

Par quel bout prendre aujourd'hui ce problème du réchauffement climatique ? La réponse n'est pas simple tant les implications sont diverses !

Commençons par un petit coup d'œil sur l'actualité de l'été.

Le 25 juin 2019 le tout jeune Haut Conseil pour le climat (HCC) dressait un panorama sévère des politiques publiques et des développements

industriels en matière de climat : « *Les efforts de la France sont réels, mais ils sont nettement insuffisants et n'ont pas produit les résultats attendus. Tant que l'action en réponse au changement climatique restera à la périphérie des politiques publiques, la France n'aura aucune chance d'atteindre la neutralité carbone en 2050* ».

A St Julien du Gua, on avait déjà eu la grêle du 15 juin dont bon nombre de nos châtaigniers gardent souvenir, puis la canicule, supportable dans notre petit village, mais qui a eu un peu partout en Europe des effets marquants : aux Pays-Bas, le mercure a atteint 40,4 °C et le métal de certains ponts d'Amsterdam s'est dilaté, obligeant des employés municipaux à les asperger d'eau pour les refroidir. La centrale nucléaire de Grohnde, en Basse-Saxe, a dû être mise à l'arrêt 3 jours, l'eau de la rivière Weser, servant à rafraîchir le réacteur, risquant d'atteindre le seuil critique de 26 °C. La compagnie ferroviaire Thalys a cessé de vendre des billets et a fermé toutes ses lignes pendant un temps en raison des risques de déraillement causés par la dilatation des voies ferrées sous l'effet de la chaleur intense...

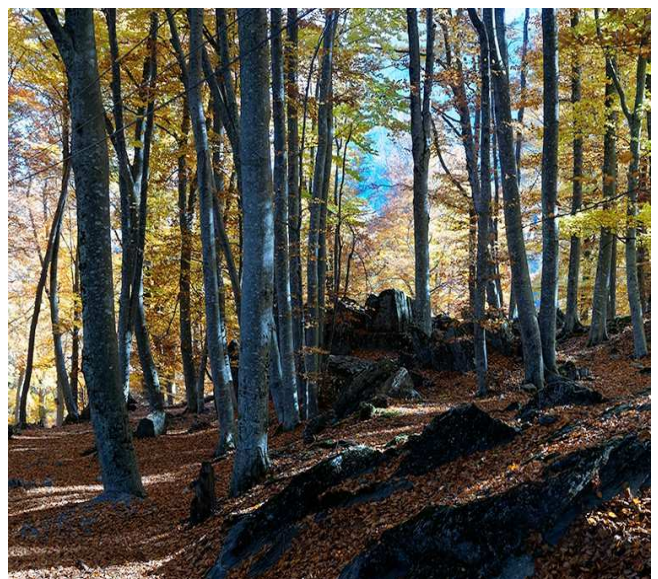
Ces quelques faits anecdotiques laissent juste penser que les événements climatiques à venir ont de quoi nous surprendre, nous dérouter, nous précariser... Et selon le GIEC, d'après sa coprésidente, Valérie Masson-Delmotte, les canicules seront de plus en plus longues et multipliées par deux en France d'ici 2050 si les émissions mondiales de gaz à effet de serre ne baissent pas fortement.

Ce à quoi s'ajoute une longue liste mise à jour quotidiennement de catastrophes : sécheresse, tempêtes, effondrement de la biodiversité, risques alimentaires, pollutions en tous genres... Les incendies en particulier ont de nouveau été très préoccupants à des échelles jamais vues : pour n'en citer qu'un, l'Arctique : des incendies couvrant des centaines de milliers de stades de football ont ravagé le Canada, le Groenland, la Sibérie, événements d'une intensité exceptionnelle dus à des périodes chaudes et sèches où un simple éclair finit par embraser des régions entières. Outre les gigantesques quantités de CO₂ relâchées, d'autres polluants ont été disséminés à travers toute la planète, portés par les vents.

Il ne sert à rien d'énumérer ces événements pour se saper le moral ! Mais la politique de l'autruche

est aussi mal venue. Les bouleversements liés au réchauffement climatique se succèdent à un rythme inquiétant et constituent des alarmes rappelant avec une insistance croissante la nécessité pour chacun de prendre ses responsabilités pour en stopper les effets à moyen terme.

La gestion de l'énergie est un aspect de la question qui concerne tout un chacun. Quand nous parlons d'énergie en France, nous pensons souvent d'abord à l'électricité. Pourtant, seulement 28 % de l'énergie que nous utilisons répond à des besoins électriques, 30 % est utilisée dans les transports et 42% pour des besoins de chaleur. Or, ce sont ces deux derniers secteurs qui présentent les plus grands enjeux en termes de réduction des gaz à effet de serre. Concernant la chaleur, en 2017, 81 % de la consommation provient d'énergies fossiles telles que le gaz naturel, le fioul ou le charbon. Et donc 19% de sources renouvelables. Dans une loi votée en 2015, la France s'est engagée, pour la chaleur, à atteindre 38% en provenance d'énergies renouvelables pour 62% de fossiles à l'horizon 2030. L'urgence climatique à laquelle nous sommes confrontés nous oblige à accélérer la mutation de notre mix énergétique vers les énergies renouvelables, en substitution des énergies fossiles, et c'est là que le bois-énergie joue un rôle essentiel.



Le bois énergie désigne l'utilisation du bois en tant que combustible. A St Julien du Gua, on peut facilement se sentir concerné : le bois y est bien présent : en Ardèche, le bois occupe entre 35 et 45% de la surface. Et il faut savoir que la forêt française métropolitaine progresse de 0,7 % par an depuis 1985.

Première source d'énergie renouvelable, le bois énergie représente aujourd'hui 42 % de la production nationale d'énergies renouvelables, pratiquement exclusivement sous forme de chaleur (seulement 2 % de sa production est électrique). C'est la première filière productrice de chaleur renouvelable en France avec une part d'environ 70 %.

On parle d'énergie renouvelable si son utilisation n'a pas pour conséquence la disparition irrémédiable de la ressource et si elle se régénère à l'échelle d'une vie humaine. C'est le cas de la forêt française qui ne met que quelques dizaines d'années à se renouveler contrairement aux énergies fossiles, telles que le gaz, le charbon ou le pétrole qui ont mis des millions d'années à se former.

La gestion durable des forêts permet, de surcroît, de rendre cette ressource inépuisable par le renouvellement permanent du stock de bois. En France, le gisement forestier est largement préservé car les prélèvements de bois sont inférieurs à l'accroissement naturel de la forêt. Le volume de bois en forêt augmente donc tous les ans.

Le code forestier défend une gestion durable des forêts qui doit garantir leur santé et leur vitalité, leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, des fonctions économiques, environnementales et sociales.

Un arbre capte et stocke du CO₂ tout au long de sa vie, proportionnellement à l'importance de son volume et de son activité. La gestion durable de la forêt révèle ici toute son importance car elle permet de préserver ou d'augmenter les stocks

de carbone des forêts, en maintenant un équilibre dynamique entre les surfaces récoltées pour la production de bois, les surfaces replantées ou renouvelées par semis naturels et les surfaces continuant à stocker du carbone.

Puisqu' en France les prélèvements sont inférieurs à l'accroissement biologique des forêts, le stock de carbone augmente donc chaque année. Les parties aériennes et les racines des arbres forestiers immobilisaient 775 millions de tonnes de carbone en 1981 et près d'1,2 milliard de tonnes en 2010. Le carbone stocké dans les arbres augmente de près de 14 millions de tonnes par an. La gestion forestière française a pour objectif de stocker du carbone dans la forêt tout en produisant du bois d'œuvre de qualité (bois pour la construction et les meubles) qui continuera à stocker le carbone au-delà de la forêt, pendant une longue période de temps, en se substituant à des matériaux à forte empreinte carbone. La production de bois énergie n'intervient que dans un second temps et permet de diminuer le recours aux énergies fossiles. De plus, la récolte de bois énergie, en tant que sous-produit ou co-produit de la production de bois d'œuvre est nécessaire à la gestion forestière via les opérations sylvicoles qu'il permet :

éclaircies, évacuation des branches après coupes des arbres, etc. La transition énergétique en cours, vers une économie bas carbone, implique un développement conjoint et simultané des différents usages du bois (matériaux et énergie) tout en préservant la fonction de puits de carbone de la forêt.

Le bois énergie est une ressource locale dont la mobilisation et la valorisation se font en circuit court avec des rayons d'approvisionnement limités. Ainsi, les coûts environnementaux nécessaires à la production, à la transformation et au transport du bois énergie sont raisonnables.

La diversité biologique, qu'elle soit génétique, spécifique ou écosystémique, est un élément essentiel pour l'adaptation des forêts au changement climatique. La biodiversité est ainsi

un facteur de résilience pour les forêts et un gage de maintien de leur productivité sur le long terme. L'exploitation forestière, si elle est menée de façon durable, favorise globalement la diversité animale et végétale. L'opérateur réalisant la récolte de bois prend en compte l'importance de la protection de cette biodiversité : il respecte la réglementation des zones forestières à statut de protection (Natura 2000, ENS, etc.) et les recommandations à suivre pour la préservation de la biodiversité. Il s'assure de la préservation de la qualité des eaux et des zones humides en forêt. Il préserve autant que possible des îlots de gros arbres vivants dans les peuplements. Les gros bois morts sont généralement laissés au sol en forêt afin de permettre aux insectes, aux oiseaux et aux chauves-souris de se développer dans ces abris. Sur le territoire français, l'expansion des feuillus est plus marquée que celle des résineux, et leur proportion respective n'a pas évolué en un siècle. Une forêt possédant une diversité d'essences a d'ailleurs l'avantage de mieux résister aux maladies et aux aléas climatiques. La filière bois énergie est créatrice de nombreux emplois durables et non délocalisables, particulièrement en milieu rural. Elle constitue aujourd'hui le secteur des énergies renouvelables totalisant le plus d'emplois en France. Elle permet de développer l'activité économique locale, particulièrement en milieu rural. Les installations de bois énergie (chaufferies ou appareils indépendants) ont un coût d'investissement supérieur à celui de solutions utilisant des énergies fossiles. En revanche, le bois est un combustible à coût compétitif et stable, ce qui fait du bois énergie une source d'énergie très performante. Les cours des énergies fossiles sont déterminés au niveau international et dépendent fortement d'aspects géopolitiques qui peuvent entraîner de très fortes variations. A l'inverse, le prix de vente du bois est très peu dépendant de la spéculation, ce qui le rend plus stable. Le bois est, de plus, produit à une échelle locale. Dans le futur, le prix des énergies fossiles sera amené à

augmenter, du fait de la nécessaire mise en œuvre d'une fiscalité carbone, mais également de la baisse des réserves générant un déséquilibre offre/demande et d'une augmentation des coûts d'extraction.

Bref, la gestion durable des forêts apparaît sous de nombreux aspects comme un angle d'attaque performant pour faire face tant qu'il est encore temps (???) au problème posé par le réchauffement climatique. Sans y voir « LA SOLUTION », il semble fort intéressant d'œuvrer à l'entretien de la forêt et au développement intelligent de son usage.

Le Fonds Chaleur

Il s'agit d'un dispositif financier d'aide à l'investissement piloté par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) lancé en janvier 2009 dans le but de soutenir le développement de la production de chaleur à partir de sources renouvelables et de récupération en incitant au remplacement d'installations existantes utilisant des énergies fossiles ou à la mise en place de nouveaux équipements. Il est destiné aux entreprises, collectivités et agriculteurs.

Entre 2009 et 2017, 1 124 installations de bois énergie et d'approvisionnement ont été soutenues par le Fonds Chaleur pour 765 millions d'euros d'aide sur les opérations d'investissement. Il a permis la production de 17,7 TWh de chaleur renouvelable, avec un coût moyen d'environ 3,5 euros le MWh pour la puissance publique, ce qui est un niveau de prix très faible et performant, souligné à plusieurs reprises par la Cour des comptes.

(Source principale : https://franceboisforet.fr/wp-content/uploads/2019/05/Questions_R%C3%A9ponses_Bois_%C3%A9nergie__PAP__mai_2019.pdf)

Xavier Nadal